



# Staffmatch

Intérim - CDD - CDI

Charte des achats responsables

## Les engagements de Staffmatch envers ses fournisseurs

Le service achat s'engage à :

- Toujours respecter strictement les lois et les réglementations ;
- Sélectionner les fournisseurs selon un processus de sélection transparent et équitable, en fonction de critères objectifs, incluant notamment l'impact RSE des produits et services proposés ;
- Expliquer clairement les raisons de non-sélection des prestataires non retenus ;
- Respecter la confidentialité, notamment dans le cadre de la RGPD, et les droits de propriété intellectuelle ;
- Interdire toute rétribution, prestation ou avantage financier, direct ou indirect ;
- Négocier de manière professionnelle ;
- Veiller au respect des engagements pris, et au respect des délais de paiement définis avec le prestataire ;
- Mettre en place des relations basés sur l'intérêt mutuel et le long-terme avec les prestataires ;
- Donner l'opportunité aux prestataires de faire part de leur appréciation de la qualité de la relation, et des axes d'améliorations possibles.

## Les engagements des fournisseurs vis-à-vis de Staffmatch

### Engagements environnementaux

Les fournisseurs s'engagent à :

- Minimiser les risques environnementaux et prendre en compte ces risques lors de la conception des produits et services ;
- Mesurer leur performance environnementale avec des indicateurs clairement identifiable, en complément d'un système de Management qui intègre la politique RSE ;
- Responsabiliser leurs collaborateurs concernant la production de déchets, et mettre en place des dispositifs destinés à limiter le gaspillage et à optimiser le recyclage ;

## Engagements sociaux

Les fournisseurs doivent respecter les conditions de travail requises par la législation française, et par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

## Les engagements de Staffmatch en pratique

L'engagement achats responsables prend particulièrement les formes suivantes :

- Utilisation de vaisselle durable (tasses, couverts, assiettes ...) pour éviter l'utilisation de vaisselle jetable ;
- Fourniture d'objets publicitaires respectueux de l'environnement ;
- Sensibilisation des collaborateurs au respect de l'environnement avec une communication interne et une signalétique adaptée ;
- Sélection et évaluation des prestataires selon une grille de notation objective, et conforme à la norme ISO 9001 ;
- Évaluation régulière de la performance environnementale, selon des critères objectifs, précis et stables dans le temps, en conformité avec la norme ISO 14001. Cette évaluation donne systématiquement lieu à la mise en place d'actions correctives ;
- Nettoyage écologique de la flotte de véhicules, réalisé par l'entreprise sociale et solidaire Laveo (insertion par l'activité professionnelle) ;
- Produits de traitement pour le ménage respectueux de l'environnement (bicarbonate, savon noir, vinaigre blanc...) ;
- Achats écoresponsables de fournitures de bureau ;
- Intégration de l'aspect environnemental dans la gestion de la flotte automobile : voitures électriques ou voitures hybrides électrique/essence. Augmentation sensible de la part des véhicules hybrides/électrique, conversion systématique des véhicules essences en véhicules hybrides/électriques ;
- Sélection des bâtiments intégrant une dimension environnementale lors de la recherche de nouveaux locaux ;